

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 03/11/2023

Foyers privés d'électricité, quelques conseils de prévention

Suite au passage de la tempête CIARAN en Bretagne ayant entraîné des coupures de courant, certains usagers pourraient avoir recours à des groupes électrogènes ou à des chauffages d'appoint pour alimenter leur habitation en électricité.

L'Agence régionale de santé tient à rappeler les précautions suivantes pour prévenir tout risque d'**intoxication par le monoxyde de carbone** :

- Les groupes électrogènes doivent impérativement fonctionner à l'extérieur des lieux d'habitation, y compris les caves, sous-sols, garages ... ;
- Les chauffages d'appoint (poêle à pétrole, poêle à gaz : à catalyse, à infrarouge, à infrableu, ...) doivent être utilisés par intermittence et dans des locaux ventilés.

Tous ces appareils doivent être éteints en cas d'absence prolongée du domicile et durant le sommeil.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore, incolore et donc non décelable. L'intoxication au monoxyde de carbone peut être mortelle.

En cas d'accident : aérer, évacuer les lieux, appeler les pompiers (18) ou le SAMU (15).

De plus, il ne faut en aucun cas déplacer ou s'approcher des **lignes électriques** qui seraient tombées à terre, **c'est dangereux !**

Soyez également prudents au **risque de départ de feux liés à l'emploi de bougies**.

Après une panne d'électricité, les **aliments entreposés dans le réfrigérateur ou le congélateur** peuvent avoir souffert de l'interruption de la chaîne du froid. Leur consommation pourrait provoquer une **intoxication alimentaire**. Dans le doute, n'hésitez pas à jeter les aliments dont vous ignorez l'état de salubrité.

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 02 22 06 72 64

Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr

www.bretagne.ars.sante.fr

6, Place des Colombes CS 14250 – 35042 Rennes Cédex